

Conformément à un programme obligatoire de paiement d'avance institué par la province, presque tous les résidents ont droit à l'hospitalisation en salle publique. Ce programme est financé au moyen de primes uniformes, de subventions statutaires provinciales et municipales de tant par jour et de subventions prises sur le revenu consolidé de la province, si nécessaire. Les primes annuelles s'élèvent à \$27 pour les célibataires et à \$39 pour ceux qui ont une personne ou plus à leur charge. Chaque malade est tenu de payer \$1 par jour d'hospitalisation, quelle que soit la durée du séjour.

Section 3.—Statistique des hôpitaux*

La présente section donne un bref aperçu de la situation hospitalière au Canada en 1951. La statistique des hôpitaux pour maladies mentales pour l'année 1949 a paru dans l'*Annuaire* de 1952-1953; celle de 1950 a paru dans le rapport intitulé *Institutions pour maladies mentales, 1950*, que l'on peut obtenir du Bureau fédéral de la statistique.

Pour les fins de la statistique, les hôpitaux sont classés d'après leur régime d'admission, soit les hôpitaux publics, privés ou fédéraux. Les hôpitaux publics sont subdivisés en hôpitaux généraux et hôpitaux spéciaux. Toutefois, les maladies mentales et la tuberculose constituant des problèmes de santé publique de grande importance, la statistique des hôpitaux où l'on soigne ces maladies est établie séparément de celle des autres hôpitaux publics. Il y a donc cinq catégories d'hôpitaux dont la statistique est dressée, soit les hôpitaux publics, privés, fédéraux, pour maladies mentales et de tuberculeux.

Le nombre des hôpitaux qui ont fait rapport paraît au tableau 1 et la capacité en lits de ces hôpitaux, au tableau 2. Tous les hôpitaux fédéraux, quelles que soient les maladies que l'on y traite, y sont réunis en un groupe. C'est parce qu'il n'y a que trois de ces hôpitaux où l'on soigne exclusivement la tuberculose, alors que les tuberculeux sont admis dans un grand nombre des autres hôpitaux. D'autre part, les hôpitaux privés pour maladies mentales et la tuberculose sont compris dans ces catégories plutôt que dans celle des "hôpitaux privés".

* Rédigé à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être (Bureau fédéral de la statistique)¹.

1.—Hôpitaux faisant rapport, par genre et par province, 1951

Genre d'hôpital	T.-N.	Î.-P.- E.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canad
Publics—												
Généraux.....	—	6	42	30	79	155	61	148	96	72	10	699
Spéciaux.....	—	—	4	3	27	27	4	3	5	6	—	79
Privés.....	—	—	13	5	80	42	8	9	10	51	2	220
Fédéraux.....	1	1	7	4	8	24	12	4	10	12	1	84
Maladies mentales	1	1	18	1	10	18	4	4	5	5	—	67
De tuberculeux...	2	1	5	5	18	14	4	3	4	8	—	64
Total.....	4	9	89	48	222	250	93	171	130	154	13	1,213